

Eau & Assainissement

Aménagement du territoire

Crématorium

Mobilité

Développement économique

Loisirs

Gestion des déchets

Culture

Gestion de la voirie

Tourisme

Enseignement supérieur

Action sociale

Environnement

# LA DÉPÊCHE D'AGGLOPOLYS

Octobre 2023

## Actualités

- A partir du 1er janvier 2024 : les biodéchets se trient ! **3**
- Défi Climat : en route vers la transition écologique ! **4**
- Actualité du PLUi-HD : prendre en compte la nature et le paysage dans les projets **4**
- Voltalis : un dispositif recommandé par Agglopolys pour maîtriser et réduire la consommation électrique des foyers chauffés à l'électricité **5**
- Rénov'Habitat : réunions publiques **6**
- Révo'Habitat : soirées spéciales «économie d'énergie» **6**
- Le Jeu de Paume : demandez le programme !

## Dossiers

- Agglopolys, un territoire où entreprendre **9**
- La mission locale **11**
- Le bureau information jeunesse de Loir-et-Cher **11**
- L'école de la 2nd chance **12**
- Collecte des déchets, consignes de tri **13**
- Déchetterie et réduction des déchets **15**
- Azalys, déplacement à vélo **17**
- Déplacement en transport en commun **18**
- L'autopartage **20**
- L'eau de Blois/ Agglopolys **21**
- Eau potable : les bons gestes **21**
- Assainissement non collectif : Agglopolys vous accompagne **24**
- Assainissement collectif : besoin d'un raccordement ou d'un débouchage ? **25**
- Eaux pluviales : la gestion intégrée des eaux pluviales **26**
- Les bibliothèques d'Agglopolys : accès et abonnement gratuits **27**
- Les piscines d'Agglopolys **28**
- La fourrière animale **29**
- Le crématorium du Val de Loire **30**

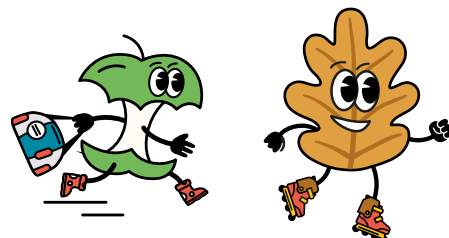
## À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 : LES BIODÉCHETS SE TRIENT !

Représentant plus de 30 % du poids de nos poubelles et composés à plus de 90% d'eau, les biodéchets ne doivent plus être jetés dans la poubelle ordures ménagères et être incinérés. Ils représentent une ressource et doivent donc être valorisés !

### Les biodéchets, qu'est-ce que c'est ?

Ce sont les déchets biodégradables qui viennent :

- **du jardin** : feuilles mortes, fleurs fanées, tontes de gazon, tailles de haie, branchages de petite taille, ..
- **de la cuisine** : épluchures, restes de fruits et légumes, coquilles d'œufs, sachets de thé et filtres en papier, marc de café, pain, restes de repas, ...



### Comment les gérer ?

**N'oublions pas que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !**

- 1 / je réduis mes biodéchets en luttant contre le gaspillage alimentaire (regarder les dates de péremption, acheter et cuisiner les quantités nécessaires, accommoder ou congeler les restes, ...)
- 2 / je recycle les biodéchets à domicile grâce au compostage et j'obtiens un engrais naturel, utilisable

pour les jardins d'agrément, les jardinières et les potagers.

3/ je réutilise les déchets verts dans mon jardin sous forme de paillage grâce au broyage et à la tonte mulching et en prime je réduis mes déplacements à la déchetterie !

### Agglopolys vous accompagne dans ces nouvelles habitudes !

- **Le compostage individuel :**

Agglopolys offre à chaque foyer doté d'un jardin ou d'une cour un composteur. Pour les occupants d'appartements et de maison sans jardin, il est possible de s'équiper d'un lombricomposteur. **Commandez dès à présent votre composteur ou lombricomposteur sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr).** Attention, un délai de 1 à 2 mois est nécessaire avant de pouvoir venir le récupérer. *N'attendez-plus pour le réserver !*



- **Le compostage partagé :** Agglopolys accompagne les projets de compostage collectif (fourniture et installation des bacs à compost et broyat, formation des participants) géré par plusieurs personnes sur un espace commun en pied d'immeuble, à l'échelle d'un quartier ou d'un lotissement...

*Parlez-en à vos voisins et constituez un groupe de résidents motivés. Informez et impliquez votre conseil syndical ou votre bailleur et contactez Agglopolys au 06 32 54 98 03 pour vous accompagner dans votre projet !*

- **Le broyage :** Agglopolys propose le prêt de broyeur de végétaux pour réutiliser le broyat obtenu à domicile (paillage, apport dans le composteur) et limiter ainsi les déplacements en déchetterie.

*Les prêts se font sur réservation au moins 2 semaines à l'avance pour une durée de 24h. Renseignements et prise de rendez-vous au 02 54 58 57 94.*

- **Le dépôt en déchetterie :** Agglopolys accepte dans ses 10 déchetteries les déchets végétaux des particuliers. Ces déchets verts sont ensuite transformés en compost sur la plateforme Valcompost à Fossé.

*L'apport en déchetterie est limité à 1m<sup>3</sup> par jour. Renseignez-vous sur le site [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr) pour connaître les jours et horaires d'ouverture.*

Rappel : Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année dans le Loir-et-Cher (art. 84 du Règlement Sanitaire Départemental)

Le kit de collecte 2024 comprenant le calendrier de ramassage des bacs et le guide de collecte arrivent dans vos boîtes aux lettres début décembre ! Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu à la mi-décembre, merci de vous rapprocher de votre mairie qui en disposera.

## DÉFI CLIMAT : EN ROUTE VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE !

Le changement climatique en cours, les atteintes portées à la biodiversité, la raréfaction des ressources naturelles, la crise énergétique nous obligent à repenser en profondeur nos modes de consommation et nos habitudes de vie. Déplacements, énergie, eau, déchets, biodiversité, alimentation, réemploi, réparation... chaque geste compte !

**Dimanche 26 novembre de 11h à 18h Le Jeu de Paume, entrée libre**

**Au programme :**

- des ateliers pratiques, ludiques et créatifs, des démonstrations, des conseils et astuces pour agir autrement au quotidien
- à 16h : spectacle tout public «Tous dans le même bat'eau» par la compagnie Acta Fabula (dans la limite des places disponibles)

**Défi Climat, l'affaire de tous !**

Programme complet sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)  
Renseignements : 02 54 58 57 94



## ACTUALITE DU PLUi-HD : PRENDRE EN COMPTE LA NATURE ET LE PAYSAGE DANS LES PROJETS

*Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat et Déplacements adopté en 2022 porte une attention particulière à la qualité environnementale des projets d'aménagement et de construction*

**Une nouvelle règle à respecter : la pleine terre**

Elle correspond à un espace végétalisé et perméable (qui laisse passer l'eau). Elle n'est ni bâtie, ni occupée par une installation maçonnée en surface et/ou en sous-sol, ni recouverte d'un revêtement (bitume, graviers, dalles...). Sont considérées comme espace de pleine terre, toutes les surfaces liées aux jardins et espaces verts, ces espaces

**L'Orienta-tion d'Aménagement et de Programmation (OAP) « transition écologique et paysages »**

Ce document illustré propose des solutions d'aménagement (construction, clôture,...). Il ne s'agit pas de règles, les projets n'ont pas à y être strictement conformes, mais ils ne doivent pas non plus aller à l'encontre de ces principes.

En voici quelques exemples :

- comment construire sur un terrain en pente sans porter atteinte au paysage ?
- préserver au maximum la végétation existante dans les espaces libres

pouvant être plantés. Le règlement donne un pourcentage minimum de pleine terre à respecter (entre 10 et 50% de la parcelle selon la zone du projet). En réservant une part minimale de surfaces en pleine terre, Agglopolys souhaite préserver les sols, la biodiversité, et favoriser l'infiltration naturelle des eaux de pluie.

- privilégier les clôtures permettant le passage de la petite faune
- des aménagements limitant l'imperméabilisation des sols
- une liste d'essences végétales à privilégier ou à éviter
- des idées pour végétaliser ses façades
- des solutions pour déconnecter ses gouttières



En savoir plus sur [agglopolys.fr/plui](http://agglopolys.fr/plui) > Rubrique **Le PLUi-HD en vigueur** ou auprès de votre mairie.



## VOLTALIS : UN DISPOSITIF RECOMMANDE PAR AGGLOPOLYS POUR MAÎTRISER ET RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DES FOYERS CHAUFFÉS À L'ÉLECTRICITÉ

*La société française Voltalis propose aux foyers chauffés à l'électricité d'être équipés gratuitement d'un dispositif connecté de maîtrise et de réduction de leur consommation énergétique.*

### Piloter son chauffage électrique pour mieux maîtriser sa consommation

La solution Voltalis, gratuite et sans abonnement, se matérialise par des petits boîtiers connectés permettant de piloter ses radiateurs électriques.

- Les foyers équipés ont un espace personnel en ligne pour suivre leur consommation, programmer leur chauffage et profiter de conseils personnalisés.
- Ce dispositif permet de réaliser jusqu'à 15% d'économies et de limiter ses émissions de CO2.

### Participer à la sécurité du réseau électrique et limiter les centrales thermiques

Le réseau électrique doit maintenir un équilibre permanent entre la production et la consommation, à défaut, il y a danger de black-out. Lors des pics de consommation hivernaux, le réseau risque un déséquilibre : pour compenser, il augmente la production, généralement en faisant appel à des centrales d'appoint, au charbon, au fioul ou au gaz.

À l'inverse, Voltalis peut agir aux bons moments et en temps réel pour réduire brièvement la consommation d'appareils de chauffage, sans perte de confort. Le réseau est alors soulagé, évite le recours aux centrales thermiques, ce qui réduit les émissions de gaz à effet de serre.

### Bénéficiaire de ce dispositif

Locataires comme propriétaires, tous les habitants chauffés à l'électricité sur la communauté d'agglomération de Blois peuvent bénéficier gratuitement de ce dispositif, installé en 2h30 environ par un technicien professionnel agréé.



### Pour contacter Voltalis et convenir d'un rendez-vous d'installation :

- Par téléphone, au 02 22 96 95 50 (appel non surtaxé, du lundi au samedi, 9h-18h)
- Par courriel à l'adresse: [agglopolys@voltalis.com](mailto:agglopolys@voltalis.com)

## RÉNOV'HABITAT : RÉUNIONS PUBLIQUES

*Rénovation énergétique, adaptation du logement et vétusté : venez vous informer sur le dispositif Rénov'Habitat !*

Agglopolys a souhaité renforcer sa politique d'amélioration de l'habitat privé en créant un dispositif ambitieux : Rénov'Habitat. Dans le maquis des aides et démarches commerciaux, c'est un accompagnement complet, personnalisé et gratuit qui vous est proposé.

- Des conseils techniques pour réaliser vos travaux
- Un appui administratif pour vous aider dans vos démarches
- Des aides financières pour alléger votre facture.

### RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Vous ne souhaitez plus souffrir du froid l'hiver et de la chaleur l'été, mais ne savez pas quels travaux effectuer pour optimiser le confort thermique de votre maison ? Vous envisagez des travaux pour réduire votre facture énergétique mais vous vous interrogez sur les aides financières ?

### ADAPTATION DU LOGEMENT

Vous aimeriez adapter votre logement à votre âge ou à votre handicap en remplaçant votre baignoire par une douche de plain-pied ou en installant une rampe d'accès extérieure, mais ne savez pas de quelles aides financières vous disposerez ?

### VÉTUSTÉ

Votre logement est très dégradé et vous souhaitez le réhabiliter pour vivre dans de meilleures conditions, mais vous ne savez pas comment vous y prendre ?

## RÉNOV'HABITAT : SOIRÉES SPÉCIALES «ÉCONOMIE D'ÉNERGIE»



Les soirées spéciales «économies d'énergie» se déroulent en deux temps : balade thermographique de 18h à 19h15 sur inscription (visualisation des pertes de chaleur des maisons en direct sur une caméra), puis conférence sur la rénovation thermique à 19h30 en entrée libre.

- **Mardi 28 novembre**  
Salle des fêtes, 20 route Nationale, **Rilly-sur-Loire**
- **Mardi 12 décembre**  
Extension de la salle associative,  
2 rue de la Mairie, **Villefrancoeur**
- **Mardi 9 janvier**  
Salle des mariages, Maire, 2 rue des Ecoles,  
**Landes-le-Gaulois**
- **Mercredi 17 janvier**  
Salle Abbé Pilté, 3 rue de l'Abbé Pilté, **Monteaux**
- **Mardi 30 janvier**  
Salle municipale « La Grange »,  
42 rue de la Poste, **La Chaussée-Saint-Victor**



Ces réunions d'information, ouvertes à tous, portant sur le dispositif Rénov'Habitat, sont faites pour vous !

#### • **Mardi 24 octobre**

Salle Bel Air, 2 route de la Haye, **Les Montils**

#### • **Mardi 7 novembre**

Salle communale de la mairie, 7 rue de la Cisse,  
**Lancôme**

De 18h30 à 20h - Entrée libre et gratuite.

En savoir plus : 02 54 56 49 99  
ou [habitat@agglopolys.fr](mailto:habitat@agglopolys.fr)



Inscription et renseignements : 02 54 56 49 99  
ou [habitat@agglopolys.fr](mailto:habitat@agglopolys.fr)

## LE JEU DE PAUME : DEMANDEZ LE PROGRAMME !

NOVEMBRE 2023/FÉVRIER 2024

### SALONS/ÉVÉNEMENTS



#### Défi climat

**Dimanche 26 novembre 2023  
de 11h à 18h**

En route vers la transition écologique ! Des ateliers pratiques, ludiques et créatifs, des démonstrations, des conseils et astuces pour agir autrement au quotidien... Défi climat, l'affaire de tous.

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : 02 54 58 57 94
- Programme complet sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)



#### Top des entreprises

**Mercredi 6 décembre 2023  
à 18h**

Organisé par La Nouvelle République et la CCI de Loir-et-Cher, le Top des entreprises est un événement qui récompense les entreprises les plus performantes, innovantes ou créatives,

valorise les savoir faire et projets de territoire, met en lumière les acteurs et talents du département, chef d'entreprise, startupper...

- Sur invitation
- Renseignements : [topentreprises41@nrco.fr](mailto:topentreprises41@nrco.fr)



#### Forum de l'orientation et des métiers

**Vendredi 19 et samedi 20 janvier  
2024 de 9h à 17h**

Vous êtes à la recherche de votre projet d'études ? Vous souhaitez découvrir les métiers, les établissements, les diplômes accessibles en région ? Collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, familles, venez rencontrer les spécialistes de l'orientation ! Proposé par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Loir-et-Cher et la Région Centre-Val de Loire.

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : 02 34 03 90 50



#### Salon de l'Habitat

**Vendredi 23 et samedi 24  
de 10h à 19h et dimanche 25  
février 2024 de 10h à 18h**

Des professionnels de la maison proposent d'accompagner les porteurs de projets. Informations juridiques,

financement, travaux améliorant la performance énergétique, décoration, aménagement des espaces verts, construction, rénovation...

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : Puzzle Centre, 02 54 27 49 54



#### Nuit de l'orientation

**Vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023  
de 14h30 à 20h30**

Principalement destiné aux jeunes (collégiens, lycéens, étudiants), accompagnés de leur famille. L'occasion de découvrir le monde de l'entreprise et

ses métiers et d'échanger avec des professionnels qui apportent leur retour d'expérience. Ils parleront de leur parcours, de leur quotidien, des avantages et inconvénients de leur métier.

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : CCI de Loir-et-Cher, 02 54 44 64 79



#### Marché de Noël des producteurs

**Vendredi 22 et samedi 23  
décembre 2023 de 10h à 19h**

Organisé par la Chambre d'Agriculture 41 et l'association Bienvenue à la Ferme.

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : [accueil@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:accueil@loir-et-cher.chambagri.fr)  
02 54 55 20 32



#### Salon du Tissu et des loisirs créatifs

**Dimanche 11 février 2024 de  
9h30 à 17h**

Ce salon organisé par TISSEAD, offre un large choix de tissus, mercerie et accessoires pour coudre et « faire soi-même ».

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : <https://m.facebook.com/tissead>

## LE JEU DE PAUME : DEMANDEZ LE PROGRAMME !

NOVEMBRE 2023/FÉVRIER 2024

### SPECTACLES/CONCERTS



#### Renaud

Mardi 21 novembre 2023 à 20h

En 2023, Renaud signe son grand retour sur scène avec « Dans mes cordes », une tournée en toute intimité où il sera accompagné au piano par son ami Alain Lanty et un ensemble d'instruments à cordes.

- Places assises numérotées de 39€ à 69€
- Réservation dans les lieux de vente habituels
- Contact/réservation/billetterie pour PMR - groupe - CE, uniquement chez AZ PROD : 02 47 31 15 33

#### LE JEU DE PAUME

66 avenue de Châteaudun à Blois  
Tél. 02 18 14 24 95 - [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)



### SPORT

#### Les matchs de l'ADA Blois basket 41 en Betclic Elite

- **Vendredi 28 octobre/18h30**  
face à Nancy
- **Samedi 11 novembre/18h30**  
face à Le Portel
- **Samedi 25 novembre/21h**  
face à Strasbourg
- **Samedi 2 décembre**  
face à Saint-Quentin
- **Samedi 16 décembre**  
face à Cholet
- **Jeudi 28 décembre**  
face à Boulogne-Levallois
- **Samedi 27 janvier**  
face à Limoges
- **Samedi 3 février**  
face à Roanne



Contact et billetterie : ADA Blois Basket

59 bis Avenue de Châteaudun à Blois - 02 54 58 30 37

[www.ada-basket.com](http://www.ada-basket.com)



## AGGLOPOLYS, UN TERRITOIRE OÙ ENTREPRENDRE

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois, les entreprises bénéficient d'un parcours résidentiel privilégié. Pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises aux bureaux modernes et accueillants, ateliers relais tout équipés ou à aménager dans des villages d'entreprises, zones d'activités dédiées à l'artisanat, aux PME-PMI ou aux grandes implantations...

### Chefs d'entreprises, porteurs de projets, Agglopolys vous accompagne

Si vous êtes chef d'entreprise ou souhaitez le devenir, contactez la mission développement économique et territorial d'Agglopolys qui propose aux entreprises une offre de services globale permettant de les accompagner au mieux dans leurs projets.

#### > Aide à la création d'entreprise

Agglopolys soutient ou participe à plusieurs dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises :

- Mature Entreprise : couveuse d'entreprises
- Initiative Loir-et-Cher : prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises
- ADIE : micro-crédit pour les créateurs exclus du système bancaire

#### > Aide à l'implantation et à l'extension

Parce que réussir le développement de son entreprise demande de l'organisation, Agglopolys et son réseau de partenaires se chargent de trouver aux chefs d'entreprises des solutions adéquates : immobilier, foncier, financement, recherche de partenaires, recrutement, formalités diverses, etc.

Ainsi, Agglopolys répond à toutes vos questions grâce à une collaboration étroite avec ses différents partenaires ( Agence DEVUP, chambres consulaires, SEM patrimoniale Territoires Développement, etc.).

En fonction de la réglementation en vigueur et pour certains projets de création ou de développement d'entreprise, Agglopolys peut accompagner ces projets par des aides

sur l'investissement immobilier. Le Conseil Régional peut aussi abonder ces aides. Des aides d'Agglopolys peuvent également être mobilisées dans le cadre de projets innovants ou sur la recherche et le développement.

#### > Aide aux hébergements hôteliers

Le fonds communautaire d'aide aux hébergements hôteliers soutient le développement de l'offre hôtelière, contribue au développement touristique durable du territoire, accompagne la montée en gamme des établissements. Ces aides peuvent être mobilisées dans le cadre de travaux d'investissement immobilier y compris pour l'hôtellerie de plein air.

#### > Soutien aux commerces et aux TPE

Agglopolys, dans le cadre de sa politique locale de soutien aux activités commerciales, a mis en place un dispositif d'aide aux commerces et très petites entreprises situés sur son territoire.

#### Objectifs :

- Renforcer l'attractivité du commerce de proximité et le maintien d'activités dans les centres-villes et centres-bourgs
- Favoriser l'artisanat et développer les activités de services
- Favoriser la création d'activités et d'emplois
- Favoriser la reprise et la transmission des petites entreprises

#### Conditions requises pour les artisans, commerçants et prestataires de services (existants ou en création) :

- Être inscrit au répertoire des métiers ou au registre du commerce
- Réaliser un chiffre d'affaires annuel < 1 000 000 M€ HT
- Être à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Ne pas être situé dans un parc d'activités économiques.
- Ne pas avoir bénéficié de ce dispositif pendant les 3 dernières années

#### Activités exclues de l'éligibilité du règlement :

- Les agences de services (immobilières, bancaires, assurances, courtages, intérim...)
- Les professions libérales, les pharmacies, les commerces saisonniers, les micro-entrepreneurs (sauf ceux disposant d'un local commercial)
- Les commerces de gros, les activités d'hébergements
- Les locataires d'Agglopolys

#### Nature des investissements subventionnables :

- Les aménagements immobiliers (travaux liés aux économies d'énergie, de mise en accessibilité et mise aux normes, amélioration des conditions de travail et de sécurité...)
- La rénovation et l'extension des devantures, enseignes, vitrines
- L'équipement des véhicules de tournées, pour les artisans/commerçants « alimentaires »
- Les investissements en matériel, pour les artisans/commerçants « alimentaires », en complément de travaux sur l'immobilier et s'ils apportent une réelle plus-value à l'entreprise, et sans dépasser 30 % du montant des travaux subventionnables. Condition levée si le matériel est considéré comme non transportable, s'apparentant à de l'immobilier.

## Forme et montant de l'aide :

- Investissement subventionnable : 4 000 € HT
- Taux d'aide maximum : 30 % de l'assiette des investissements subventionnables
- Subvention plafonnée : 5 000 €

Les dépenses ne doivent pas être engagées avant de recevoir l'accusé de réception de la demande d'aide par Agglopolys. Règlement complet sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)

**Retrait et dépôt des dossiers à la mairie de votre établissement.**

## L'offre foncière

- 1 000 ha de parcs d'activités
- 41 parcs d'activités sur 22 communes

Prix du foncier au m<sup>2</sup> : de 14 € à 50 € H.T. suivant les parcs d'activité.

Carte interactive des parcs d'activités sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)

## Le parc des Châteaux

Situé à proximité immédiate de l'A10, sur la commune de La-Chaussée-Saint-Victor, le Parc des Châteaux est le nouveau parc d'activités d'Agglopolys. Au total, le parc d'activité couvrira 37 ha, dont 29 commercialisables.

Une quinzaine d'entreprises se sont déjà installées sur ce Parc d'Activités.

La viabilisation de la seconde partie de la tranche 2 permettra de disposer de quelques fonciers supplémentaires pour de nouveaux projets d'implantation.

## La reconversion de friches industrielles

Agglopolys investit dans la reconversion des friches industrielles qui constituent de nouvelles opportunités de localisation pour les entreprises.

## Le village d'entreprises de l'Arrou

Au sein d'un village d'entreprise d'une superficie totale de 6 200 m<sup>2</sup> situé route de Château-Renault à Blois, Agglopolys propose, à la location ou à la vente, quelques bureaux à partir de 35 m<sup>2</sup>.

### Des locaux libres ?

Agglopolys accompagne les entreprises dans leur recherche de foncier et d'immobilier. Si vous êtes propriétaire ou avez connaissance de biens immobiliers (locaux commerciaux, bureaux, commerces...) à la vente ou à la location, faites-les connaître à la direction développement économique et touristique d'Agglopolys.

**Direction développement économique et touristique**  
Hôtel d'agglomération  
1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois  
Tél. 02 54 90 35 22 - [dev-eco@agglopolys.fr](mailto:dev-eco@agglopolys.fr)

## Le Lab : l'espace collaboratif pour entreprendre



Le Lab, pôle d'entreprises d'Agglopolys, situé à Blois, regroupe sur un même lieu une pépinière d'entreprises, un espace de coworking et un hôtel d'entreprises. Le tout, avec un animateur sur site et des événements réguliers consacrés à l'entrepreneuriat et au numérique.

Le Lab organise aussi des ateliers, des formations et des conférences ouverts aux habitants d'Agglopolys.

En y louant des bureaux, ateliers, locaux mixtes et salles de réunion, vous bénéficiez de prestations clé en main: très haut débit par fibre optique, espaces détente et repas, conciergerie, parking privé...

### Pépinière

La pépinière soutient les créateurs d'entreprises en leur offrant, en plus d'une solution d'hébergement à tarif attractif, un accompagnement personnalisé (conseil, suivi d'activité). La vie en pépinière permet aux entreprises d'échanger, de s'entraider, d'étoffer leurs réseaux.

### Coworking

Le coworking est un espace de travail partagé, permettant aux entrepreneurs nomades, indépendants ou télétravailleurs de se retrouver dans un cadre professionnel et convivial.

### Hôtel d'entreprises

L'hôtel d'entreprises héberge les entreprises matures ou en développement.



**3/5 rue Roland Garros, Blois**  
Tél. 07 85 66 83 23 - 02 54 74 72 21  
[lelab.agglopolys.fr](http://lelab.agglopolys.fr)

## LA MISSION LOCALE

### ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LEUR PARCOURS PROFESSIONNEL ET PERSONNEL

La Mission Locale du Blaisois, que soutient Agglopolys, aide tous les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont plus scolaires ou étudiants, à s'insérer dans la vie professionnelle et sociale.

Les apprentis, jeunes salariés, demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle Emploi... sont également les bienvenus. Ils sont aidés, selon leur situation, à :

- Choisir une orientation professionnelle et/ ou trouver une formation
- Rencontrer des employeurs pour trouver un stage, un apprentissage, un emploi
- Obtenir une aide financière pour faciliter leurs démarches
- Passer le permis de conduire
- Rechercher un logement, prendre soin d'eux

- Rencontrer d'autres jeunes, préparer un projet de vacances ou de voyage.

**Ces services sont totalement gratuits.**



Contact : 02 54 52 40 40 / [secretariat@mlblois.com](mailto:secretariat@mlblois.com)  
[www.mlblois.com](http://www.mlblois.com)

Siège : 15 avenue de Vendôme à Blois  
Antenne Mirabeau : 16 rue Mirabeau à Blois  
Permanence à Onzain : 32 rue de l'écrevissière.

## LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE DE LOIR-ET-CHER

Le Bureau Information Jeunesse 41, que soutient Agglopolys, propose de l'information sur tous les sujets qui intéressent les jeunes en Loir-et-Cher.

### Un lieu ressource

**L'accueil est gratuit, anonyme et sans rendez-vous.**

Au BIJ41, vous trouverez des infos pratiques et actualisées, sous forme de fiches d'info, de guides régionaux, de brochures locales... Sur les thèmes : Etudes / Métiers / Emploi et petits boulots / Formation continue / Vie quotidienne / Projets initiatives / Logement / Santé / Culture / Loisirs / Vacances / Europe et étranger.

**Le BIJ met à disposition des ordinateurs en accès libre et gratuit.**

### Un programme d'animation

Le BIJ élabore un programme d'animation (ateliers, forums, stands...) afin de rendre l'information pratique, vivante et dynamique. Ces animations se font dans les locaux du BIJ ou hors les murs.

**Par ailleurs, le BIJ coordonne, anime et déploie 3 dispositifs :**

- **Promeneurs du Net** : des professionnels présents sur les réseaux sociaux pour répondre aux questions des jeunes et des parents.
- **La Boussole des Jeunes**, à destination des 15-30 ans. Mise en relation des jeunes avec des professionnels via une plateforme en ligne sur 3 thématiques : la formation, l'emploi et le logement.
- **Le Réseau départemental des acteurs jeunesse (RédaJ)** : développer une politique jeunesse partagée et structurée et proposer une articulation et un maillage entre les professionnels.

15, avenue de Vendôme à Blois  
02 54 78 54 87

[contact@infojeune41.org](mailto:contact@infojeune41.org)  
[www.infojeune41.org](http://www.infojeune41.org)

**Horaires d'ouverture**

**(accueil sans rendez-vous) :**

**Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 13h30 à 18h.**

#### • Permanence au PIMMS de Blois

Un mercredi après-midi par mois, entre 14h et 17h, prise de RDV au 02 54 45 34 54 / 11 place Coty à Blois

#### • Point Information Jeunesse de Vineuil

17, rue Victor Hugo à Vineuil - 02 54 50 00 72  
[rj@vineuil41.fr](mailto:rj@vineuil41.fr)

Horaires d'ouverture en période scolaire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h  
Mercredi de 14h à 18h

#### • Relais Information Jeunesse de Veuzain-sur-Loire

25, rue de la Justice à Onzain - 02 54 20 89 96  
[polejeunesse@onzain.fr](mailto:polejeunesse@onzain.fr)

Horaires d'ouverture en période scolaire :

Mardi et vendredi de 16h30 à 19h  
Mercredi de 14h à 19h

Hors période scolaire :

Du lundi au vendredi de 10h à 17h





## L'ÉCOLE DE LA 2<sup>E</sup> CHANCE

L'école de la 2<sup>e</sup> Chance (E2C) Val de Loire est un dispositif d'insertion professionnelle sociale et citoyenne qui bénéficie du soutien d'Agglopolys. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans sans qualification, motivés pour construire un projet d'emploi ou de formation. En 2022, 77 jeunes ont été accompagnés avec un taux d'accès à l'emploi ou à la formation de 77%.



Efficace et rapide, le parcours de formation dure 6 mois en moyenne. La durée dépend du projet professionnel de chacun et peut durer jusqu'à 9 mois et plus.

### Les objectifs de la formation sont :

- L'apprentissage ou la consolidation des savoirs de base : français, mathématiques, informatique, anglais.
- Des séquences en entreprise qui permettent de découvrir des activités professionnelles, de tester et de valider des compétences.
- L'élaboration d'un parcours d'accès à l'emploi et/ou à la formation qualifiante.
- La mise en œuvre de projets socioculturels et sportifs permettant le développement des compétences sociales et personnelles.

La pédagogie est innovante, elle est basée sur le principe de l'Approche par Compétences (APC). Le suivi de chaque stagiaire est individualisé.

**Les inscriptions sont permanentes, les entrées sont possibles toute l'année.**

**Réunions d'information tous les vendredis à 9h.**

**Contact :**  
**Secrétariat E2C Blois - 02 54 78 70 90**  
**1/5 rue de l'Erigny à Blois**  
**e2c-tours.org**

## COLLECTE DES DÉCHETS, CONSIGNES DE TRI

### Depuis 2023 :

- les consignes de tri sont simplifiées, étendues et harmonisées sur tout le territoire national : tous les emballages et les papiers se trient ! Partout en France les consignes de tri sont identiques.
- les bacs jaunes de tri et les bacs gris d'ordures ménagères sont ramassés en alternance pour un service de proximité amélioré.

La collecte des emballages en verre reste en apport volontaire : près de 400 Points Verre sont à disposition des habitants sur l'ensemble des 43 communes.

### Les consignes de tri

#### Les déchets allant dans le bac jaune :

- Tous les emballages en plastique

Bouteilles de produits alimentaires, flacons de gel douche et shampoing, bidons de lessives et produits ménagers, pots de yaourts, sacs plastiques, barquettes



alimentaires en plastique et en polystyrène, pots de crème fraîche, pots de beurre, blisters, tubes de dentifrice, compotes individuelles, suremballages de packs de bouteilles...

- Tous les emballages en métal

Canettes, boîtes de conserve, aérosols, bidons sirop, barquettes aluminium, capsules de café et de bière, plaquettes de médicaments, paquets de café...

- Tous les papiers

Magazines, journaux, prospectus, enveloppes, courriers

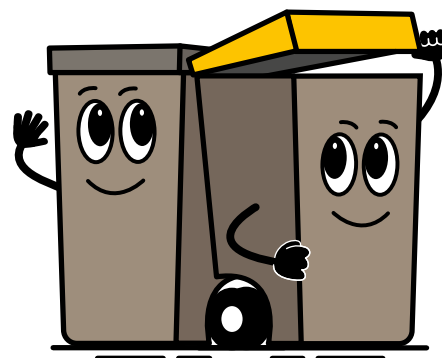
- Tous les emballages en carton

Cartons de céréales, gâteaux, pizzas, briques alimentaires, yaourts, boîtes d'œufs...

*Les emballages et papiers doivent être jetés en vrac, bien vidés et non emboîtés (sacs transparents tolérés).*

#### Conseils pour entretenir et nettoyer les bacs

- Nettoyer régulièrement les bacs en utilisant du bicarbonate de soude ou en pulvérisant du vinaigre blanc.
- En période de forte chaleur, stocker les bacs dans un lieu ombragé si possible.
- Pour se débarrasser des éventuelles mauvaises odeurs, verser quelques gouttes d'huile essentielle de lavande, de citron ou de menthe.



#### Les « ordures ménagères » allant dans le bac gris :

C'est tout ce qu'il reste une fois qu'on a trié les déchets :

- Tous les objets en plastique (brosse à dent, figurine et jouet, gadget, briquet, assiette et couvert en plastique...)
- Tous les déchets de nettoyage (sac aspirateur, poussière, lingette, essuie-tout, mégot de cigarette, cendre, litière...)
- Tous les déchets d'hygiène (couche, coton tige, coton démaquillant, protection hygiénique, pansement, gant, masque, mouchoir...),
- La vaisselle cassée

*Les déchets doivent être jetés dans des sacs bien fermés.*

#### Les déchets allant dans les Points Verre :

- Tous les emballages en verre : bouteilles, flacons, pots et bocaux

*A jeter bien vidés, pas de dépôt entre 20h et 8h pour la tranquillité du voisinage.*

**Pour connaître le Point Verre le plus proche de chez vous consultez la carte interactive sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)**

### Les modalités de collecte

**Bacs gris et bacs jaunes sont collectés en alternance 1 fois par semaine. Pour connaître l'alternance bac gris/bac jaune, consultez votre calendrier de collecte distribué en boîtes aux lettres ou téléchargeable sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr).**

**Nouveau : Ne ratez plus aucun jour de collecte !**

**Sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr), téléchargez votre calendrier à intégrer dans votre agenda numérique !**

**Dans votre commune, le jour de collecte est le xxxxxx.**

La collecte a lieu le matin de 5h à 12h30. Le bac doit être sorti la veille à partir de 19h.

La collecte est maintenue les jours fériés sauf les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre. La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain. En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées d'une journée, sur tout le territoire, jusqu'au samedi inclus.

## Jours de collecte

### Lundi

- Françay
- Herbault
- La Chaussée-Saint-Victor
- Lancôme
- Landes-le-Gaulois
- Mesland
- Monteaux
- Saint-Cyr-du-Gault
- Saint-Etienne-des-Guêrets
- Santenay
- Veuzain
- Vineuil

### Mardi

- Candé-sur-Beuvron
- Cellettes
- Chailles
- Les Montils
- Saint-Gervais-la-Forêt

### Mercredi

- Chaumont-sur-Loire
- Monthou-sur-Bièvre
- Rilly-sur-Loire
- Sambin
- Valaire
- Valencisse
- Valloire-sur-Cisse
- Villebarou

### Jeudi

- Cheverny
- Chitenay
- Cormeray
- Cour-Cheverny
- Seur

### Vendredi

- Averdon
- Champigny-en-Beauce
- Fossé
- La Chapelle-Vendômoise
- Marolles
- Ménars
- Saint-Bohaire
- Saint-Denis-sur-Loire
- Saint-Lubin-en-Vergonnois
- Saint-Sulpice-de-Pommeray
- Villefrancoeur
- Villerbon

## DÉCHETTERIES ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

### Les déchetteries

Les déchets végétaux, déchets encombrants, métaux, cartons, gravats, équipements électriques et électroniques, meubles, déchets issus du bricolage et du jardinage, huile de vidange, huile de friture, piles et accumulateurs, batteries, radiographies, cartouches d'encre, téléphones portables, lunettes sont à apporter en déchetterie, dans la limite de 1m3 par jour. L'accès est gratuit sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

**Sont interdits :** les pneus, les extincteurs, les bouteilles de gaz (retour fournisseur), les médicaments (retour pharmacie), l'amiante (entreprises spécialisées).

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchetterie ou si vos déchets sont trop lourds et volumineux, Agglopolys propose un service payant d'enlèvement d'objet à domicile ou de location de bennes (tarifs sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)).

Les déchetteries de Valloire-sur-Cisse et de la Chaussée-Saint-Victor sont équipées d'un «**caisson du réemploi**».

Un agent valoriste de la Ressourcerie Les Bonnes Manières, présent sur place, réceptionne les objets en bon état (meubles, objets électriques, de loisirs, du quotidien, de décoration et de puériculture) que les usagers souhaitent donner, au lieu de les jeter. Avec ces équipements de proximité, Agglopolys souhaite compléter l'offre déjà proposée par les acteurs du réemploi présents sur le territoire.

### Des bornes Habit Box



Mêmes usés, déchirés ou abîmés, les textiles ont de l'avenir. Glissez-les, propres, secs et en sacs fermés dans l'une des 80 « Habit box » réparties sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys ! Une nouvelle vie leur sera offerte (don, réparation, recyclage).

**Retrouvez la liste des Habit box sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)**

### Les artisans et commerçants s'engagent aussi dans la réduction de leurs déchets !

Plus d'une centaine de professionnels des métiers de l'alimentaire (boulangers, charcutiers, restaurateurs, traiteurs, etc.), des fleuristes et des coiffeurs mettent en œuvre des actions concrètes pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi et réparation font désormais parties de leurs pratiques quotidiennes !

**La liste des labellisés Ecodéfis sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr).**



## Réduisons nos déchets !

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Aussi, pour réduire le poids de nos poubelles, préserver les ressources naturelles et favoriser l'économie locale, repensons nos pratiques de consommation !

### • Donnons nos objets !

Des associations reprennent des objets en bon état pour les donner ou les revendre à un prix modique. En privilégiant le don, vous prolongez la vie de vos objets et vous participez à l'économie sociale locale !

Il existe de nombreuses associations qui agissent en faveur du réemploi sur notre territoire :

- pour les vélos : vélo41 [facebook.com/velo41](https://www.facebook.com/velo41)

07 49 48 03 53.

- pour l'informatique : ADEPA [adepa.info](https://www.adepa.info) - 02 54 79 60 29

- pour le mobilier l'électroménager, la décoration : Emmaüs [emmaus-blois.com](https://www.emmaus-blois.com) - 02 54 74 46 03.

- pour le petit mobilier, les éléments de décoration, les livres : La ressourcerie Les Bonnes Manières [facebook.com/ressourceriedublesois](https://www.facebook.com/ressourceriedublesois) - 06 99 93 64 97.

Pour les textiles, vous pouvez aussi faire des dons aux associations caritatives (la Croix Rouge, le Secours populaire, le Secours catholique, etc.).

### • Réparons nos objets !

En privilégiant la réparation, vous prolongez la vie de vos objets et vous favorisez l'économie locale !

Il existe de nombreux professionnels de la réparation sur notre territoire (les cordonniers pour vos chaussures, les couturiers pour vos vêtements, les informaticiens pour vos ordinateurs, etc.)

## Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

### • Limitons les emballages !



Bocaux en verre, sacs en filet et en tissu, bouteilles hermétiques... : bien s'équiper est essentiel pour des courses zéro déchet, en vrac et sans emballages.

### • Buvons de l'eau du robinet !



C'est moins de plastique, moins de transport et plus d'économies. Si vous trouvez qu'elle a un mauvais goût, laissez-la reposer dans une carafe ouverte ou mettez-la au réfrigérateur.

### • Disons Stop à la pub !



Pour ne plus recevoir les 40kg annuels de prospectus, apposez un autocollant Stop Pub sur votre boîte aux lettres. Ils sont disponibles auprès de la Direction Déchets d'Agglopolys ou dans votre mairie.

### • Fabriquons nos produits ménagers !



Vinaigre blanc, bicarbonate de soude, savon de Marseille... quelques ingrédients de base suffisent pour fabriquer facilement ses produits d'entretien pour toute la maison !

### • Relookons nos objets !



Récupérer du mobilier ou des vêtements inutilisés pour les transformer permet de leur donner une seconde vie et de fabriquer un objet personnalisé qui ne ressemblera à aucun autre.

### • Jardinons au naturel !



Du choix des plantes au paillage, en passant par le compostage, le jardinage au naturel permet de valoriser à domicile tous ses déchets verts, pour le plus grand bien de son jardin.

Contact :

Direction Déchets et Économie circulaire d'Agglopolys  
Tél. 02 54 58 57 57 ou [info.dechets@agglopolys.fr](mailto:info.dechets@agglopolys.fr)

## AZALYS, UNE OFFRE DE TRANSPORT COMPLÈTE DÉPLACEMENT À VÉLO



La Communauté d'agglomération de Blois encourage les modes de déplacements doux, pour vous aider à lâcher le volant au profit du guidon !

### Je loue un vélo à assistance électrique

Profitez d'un vélo électrique de location à partir de 135€/an, (\*obligation légale de prise en charge de 50 % de l'abonnement par les employeurs privés et 75 % par les employeurs publics depuis septembre 2023). La location peut se faire à l'année ou au mois et comprend deux entretiens préventifs par an dont le changement de batterie si nécessaire.

Location Azalys	1 mois	1 an
Vélo à assistance électrique	50 €	270 €
Tarif étudiant*	25 €	135 €
Vélo cargo à assistance électrique**	80 €	/

\* sur présentation de carte étudiant de l'année en cours

\*\* offre unique «découverte»

Les vélos de location, de marque française, ont une transmission à cardan très fiable, sans salissure ni déraillement possibles.

**Se connecter sur [velo.azalys.agglopolys.fr](http://velo.azalys.agglopolys.fr) pour effectuer la réservation de son vélo et fixer un rendez-vous personnalisé.**

**Contact : Les vélos verts – 3 avenue Gambetta à Blois  
Tél. 02 54 74 57 05**

**Horaires d'ouverture :**

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30
- Le samedi de 9h à 12h30 (fermé les dimanches et jours fériés)

### J'achète un vélo électrique à moindre frais

Dans le réseau de magasins partenaires, Agglopolys vous rembourse jusqu'à 300€ pour l'achat d'un vélo électrique dans la limite de 25% du prix d'achat. Deux subventions possibles par foyer. Démarche dématérialisée en ligne : [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)

### J'adopte le train + vélo

Un garage à vélo sécurisé (50 places) est à disposition en gare de Blois pour permettre aux actifs de se rendre facilement de la gare à leur lieu de travail. Abonnement mensuel : 8€ / Trimestriel : 15€ / Annuel : 40€.

**Contact : Stationéo, 2 av Gambetta à Blois.  
Tél. 02 54 70 58 30.**



### J'adopte la carte papier « L'Agglo à vélo »

Cette carte des itinéraires cyclables permet aux cyclistes de découvrir les raccourcis possibles, de visualiser davantage les continuités cyclables et les trajets les plus sécurisés sur le territoire d'Agglopolys.

Obtenez cette carte papier sur simple demande auprès d'Agglopolys : [mobilites@agglopolys.fr](mailto:mobilites@agglopolys.fr).

Elle est aussi téléchargeable sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)



**Contact :  
Direction Mobilités d'Agglopolys  
Tél. 02 54 56 49 95**

### Géovélo



Cette application est disponible gratuitement sur votre smartphone pour le territoire d'Agglopolys, sur App Store & Google play.

- **Navigation** - L'application fonctionne comme un GPS et vous guide en temps réel lors de vos trajets.
- **Itinéraire** - Calculez des itinéraires adaptés à votre pratique, du parcours le plus rapide au plus sécurisé. L'application choisit en priorité les pistes, les bandes cyclables et les rues peu passantes pour vous assurer confort, sécurité et tranquillité.

Les services Géovélo sont disponibles également via les sites internet [geovelo.fr](http://geovelo.fr) ou [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)



## DÉPLACEMENT EN TRANSPORT EN COMMUN



Le réseau Azalys devient un réseau interurbain avec 42 communes desservies par des lignes régulières pendant la période scolaire et le Transport à la Demande qui prend le relai pendant les vacances.

### Depuis la rentrée 2023, le réseau Azalys est structuré avec :

- Les lignes urbaines (A, B, C, D, E, F, G et les navettes de centre-ville) qui desservent Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Vineuil et Villebarou)
- Les lignes périurbaines L15 à L32 qui effectuent des trajets entre les communes du territoire (sauf Saint-Cyr-du-Gault) et Blois (Gare SNCF, Pôle d'Echange Scolaire, lycée C. Claudel) avec 2 courses aller le matin ( arrivée à 7h30 et 8h30) et deux à trois courses retour (départ vers 16h30, 17h30 et 18h30). Elles sont régulières en période scolaire et sur réservation le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.
- Les lignes scolaires qui permettent le transport des collégiens vers leur collège de secteur.
- Le Transport à la Demande RESAGO qui permet des trajets entre le domicile et Blois ou les pôles relais tous les jours de la semaine sur réservation.



### Pour des déplacements tôt le matin ou tard le soir, optez aussi pour Azalys !

Du lundi au vendredi, Azalys vous emmène au centre-ville de Blois et à la gare SNCF tôt le matin, **depuis n'importe quel arrêt des lignes A à G**. Pour cela, il suffit de réserver au 09 693 693 41, au plus tard la veille avant 19h (et le samedi pour le lundi matin).

Du lundi au vendredi	Heures d'arrivée
Gare SNCF	6h25
Denis Papin	6h30

Le soir, repartez du centre-ville de Blois, de la gare SNCF ou de Cap Ciné vers n'importe quel arrêt des lignes A à I. Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer votre arrêt de descente au conducteur lorsque vous montez dans le bus.

Du lundi au samedi				
Cap Ciné	20h25	21h30	22h30	00h30
Denis Papin	20h35	21h40	22h40	00h40
Gare SNCF	20h40	21h45	22h45	00h45

Vendredi et samedi (en +)	Heures de départ
Cap Ciné	23h30 - 00h30
Denis Papin	23h40 - 00h40
Gare SNCF	23h45 - 00h45

Dimanches et jours fériés (hors 1 <sup>er</sup> mai)	Heures de départ
Cap Ciné	19h
Denis Papin	19h10
Gare SNCF	19h15

### JVMALIN.fr

Trouver votre trajet grâce à jvmalin, le calculateur d'itinéraire régional regroupant l'ensemble de l'offre de mobilité du territoire. Vous indiquez votre point de départ et votre point d'arrivée ainsi que le jour et l'horaire de votre trajet. Le calculateur vous propose toutes les solutions de mobilité possibles en porte à porte combinant les différents modes disponibles dont le covoiturage avec les offres compilées des principales plateformes.



## DÉPLACEMENT EN TRANSPORT EN COMMUN

### Résago

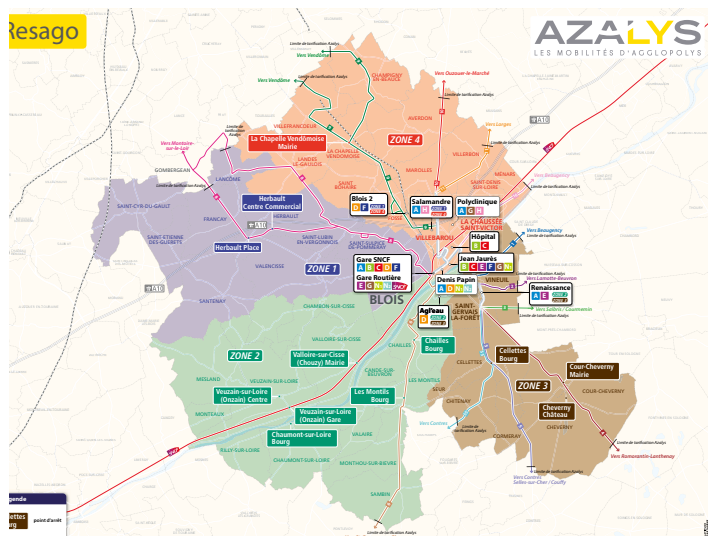
Ce service de transport à la demande (TAD) permet, sur réservation préalable, de se déplacer du domicile (sur le domaine public) vers un ensemble de points d'arrêt.

Le service fonctionne tous les jours de l'année à des horaires fixes (hors 1er mai).

Sur Blois, La Chaussée Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Villebarou et Vineuil, Résago est accessible à toutes les personnes résidant à plus de 500 mètres réels d'un arrêt des lignes A à H. Pour toutes les autres communes d'Agglopolys, il est ouvert à tous les habitants.

Le territoire est découpé en 4 zones définies autour de pôles relais (communes équipées de l'agglomération). Avec 4 horaires possibles pour l'aller et 3 horaires pour revenir.

1.25 € pour les trajets de moins de 10 km et de 2.5 € pour les trajets plus longs (abonnements disponibles). Réservation jusqu'à 30 min avant votre départ.



### Handigo

Ce service de transport à la demande est réservé aux titulaires de la Carte Mobilité Inclusion mention invalidité ou de la carte d'invalidité avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%. Sur réservation préalable, Handigo vous transporte de porte à porte avec des véhicules adaptés de 7h à 19h du lundi au samedi, et de 9h à 19h le dimanche.

### La navette Onzain/Domaine de Chaumont-sur-Loire

En correspondance avec les trains en gare d'Onzain, la navette relie le Domaine de Chaumont tous les samedis, dimanches et jours fériés, de mai à octobre et tous les jours de la semaine en juillet et août.

### Horaires en temps réel

22 bornes d'informations voyageurs équipent les arrêts principaux du réseau. Les horaires en temps réel sont également accessibles sur smartphone via l'application Azalys et aux points d'arrêt du réseau via un QR Code.

### 2 navettes de centre-ville à Blois

Deux circuits desservis par des navettes électriques gratuites de centre-ville, circulent du lundi au samedi (hors jours fériés), avec un passage toutes les 20 minutes.

Elles desservent dorénavant, outre le quartier Vienne et le centre administratif pour la navette N1, également le quartier du Foix pour la navette N2. Elles se rencontrent à la gare routière de Blois et desservent l'axe Denis-Papin dans les 2 sens.

### Titres et tarifs

Les tarifs Azalys sont adaptés à l'âge et aux revenus (jusqu'à 90 % de réduction sur le plein tarif). Les abonnements sont éligibles à la participation employeurs (50 % pour les employeurs privés, 75 % pour les employeurs publics).

L'abonnement scolaire est gratuit (frais de dossier à 20€) et peut être complété par un abonnement illimité (6€ par mois ou 60€ par an).

Il est possible d'acheter ses titres de transport de façon dématérialisée avec l'application Azalys Tickets.

[azalys.agglopolys.fr](http://azalys.agglopolys.fr)

- Calculer son itinéraire : [jvmalin](#)
- Une réclamation / suggestion : [formulaire de contact](#)
- Un objet perdu : [iLost](#)
- Acheter en ligne : [e-boutique](#)

### Centre de relation clientèle

09 693 693 41, de 7h à 20h du lundi au samedi (prix d'un appel local). Le centre d'appels est doté de la plateforme Rogervoice, permettant aux personnes sourdes et malentendantes de communiquer en langage des signes avec un téléconseiller.

### Agence Azalys

3 rue du commerce 41000 Blois

### Horaires d'ouverture de septembre à juin :

- De 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi
- De 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h le samedi

### Horaires d'ouverture juillet / août :

- De 8h30 à 18h du lundi au vendredi
- De 9h30 à 12h30 le samedi

## L'AUTOPARTAGE

Vous avez besoin de louer une voiture pour une courte durée ? Testez le service d'autopartage, à Cour-Cheverny et à Veuzain-sur-Loire !

### Le principe est simple :

- vous créez votre compte via la plateforme de réservation en ligne (azalys.clem.mobi),
- vous réservez votre voiture à un prix attractif, pour une durée minimale de 30 minutes et pour une durée maximale de 20h d'affilée, du lundi au dimanche, de 4h30 à 0h30.
- vous empruntez la voiture réservée, un véhicule électrique avec un boîtier de vitesse automatique. Vous décarbonez ainsi vos déplacements !
- vous restituez la voiture, au même endroit que vous l'avez empruntée.

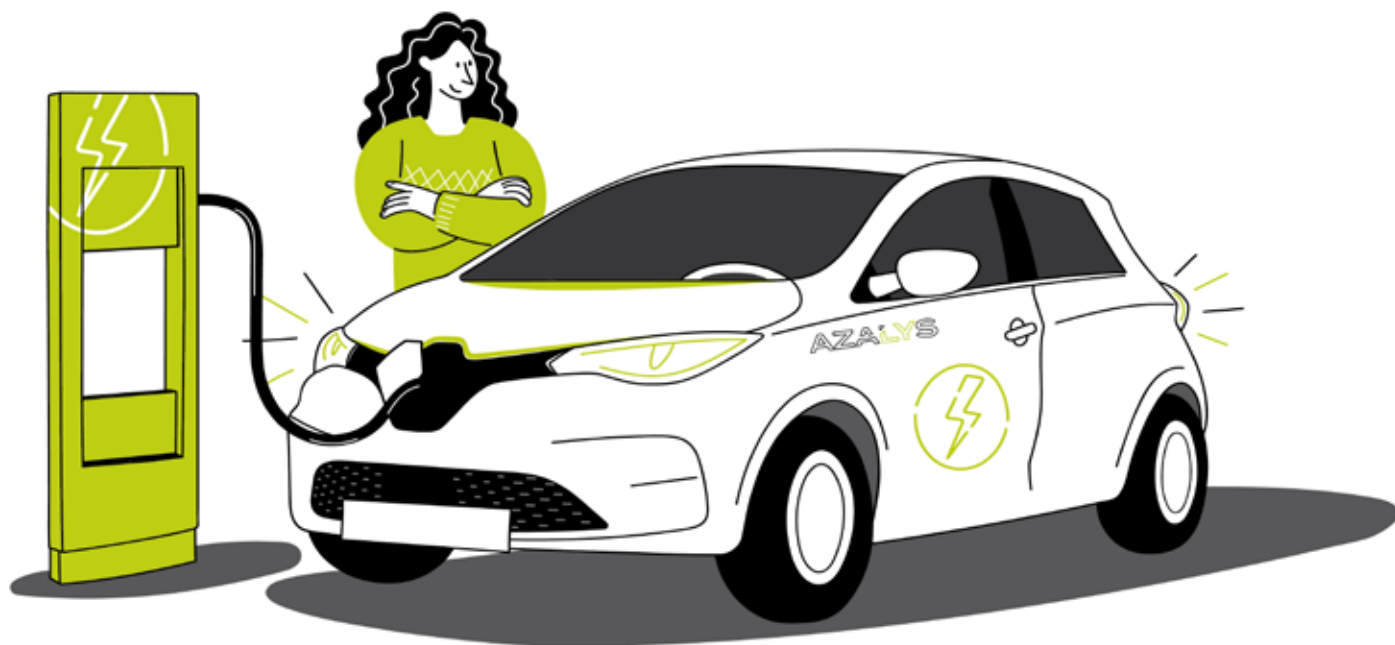
### Les stations d'autopartage :

- Cour-Cheverny : parking en bordure de la RD 765 (accès par la rue Gillette)
- Veuzain-sur-Loire : parking rue de l'Ecrevissière prolongée (Onzain, commune déléguée)

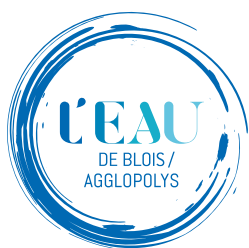
### Tarifs (kilométrage illimité, électricité et assurance incluses) :

Tarifs 2023/2024 (actualisés chaque année)	première heure	heure supplémentaire
Habitants d'Agglopolys	3 €	1.5 €
Habitants d'Agglopolys -25 ans et demandeurs d'emploi	2 €	0.75 €
Habitants hors Agglopolys	5 €	3 €

En savoir plus et réserver ce nouveau service sur [azalys.agglopolys.fr](http://azalys.agglopolys.fr) ou via l'application mobile Azalys Autopartage.



Contact : Service clients de Clem.mobi  
Tél. 01 86 86 85 85



## L'EAU DE BLOIS/AGGLOPOLYS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Agglopolys, la Communauté d'agglomération de Blois, assure en lieu et place des communes, le service d'eau potable, soit directement avec l'Eau de Blois/Agglopolys, soit par l'intermédiaire de représentants dans des syndicats d'eau potable.

L'Eau de Blois/Agglopolys a pour mission la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable. Elle doit, pour ce faire :

- Assurer l'entretien, la maintenance, le renouvellement des réseaux, ouvrages, équipements ;
- Contrôler la qualité de l'eau, du service rendu de manière générale ;
- Assurer la relation avec les usagers (gestion des abonnements, relève, facturation et recouvrement, information...)

- Investir, adapter le patrimoine aux besoins, au contexte réglementaire et aux évolutions techniques.

**Communes concernées :** Averdon, Blois, Candé-sur-Beuvron, Chailles, Champigny-en-Beauce, Chaumont-sur-Loire, Cheverny, Cour-Cheverny, Fossé, Françay, Herbault, Marolles, Molineuf, Orchaise, Rilly-sur-Loire, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Santenay, Seur, Villebarou, Villerbon.

**Tarifs sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)**

### Contact :

L'eau de Blois/Agglopolys - Hôtel d'Agglomération, 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois  
Tél. 0 806 000 139 (coût d'un appel local) aux heures d'ouverture du service clientèle + 24h/24 pour les urgences techniques.  
[eau@agglopolys.fr](mailto:eau@agglopolys.fr) - [eaudeblois.agglopolys.fr](http://eaudeblois.agglopolys.fr)

## EAU POTABLE : LES BONS GESTES

Au vu des récents et réguliers épisodes de sécheresse, la ressource en eau devient un enjeu majeur pour notre société. Il devient primordial aujourd'hui, pour chacun, de réinterroger son comportement.

Chaque français consomme en moyenne 147 litres d'eau par jour. 93 % de cette eau est dédiée à l'hygiène et au nettoyage et 7 % à l'alimentation.



Découvrez ici quelques gestes du quotidien pour réduire votre consommation.



### Récupérer l'eau de pluie pour éviter d'utiliser de l'eau potable pour arroser le potager ou les fleurs de son jardin

- L'eau de pluie, contrairement à l'eau potable, ne nécessite pas d'énergie pour sa production et sa distribution. Elle est aussi une alternative en cas de restriction d'arrosage lors des pics de sécheresse.
- Utiliser l'eau de pluie permet de préserver les ressources en eau douce, notamment l'été, lorsque les nappes phréatiques baissent. L'hiver, lorsque celles-ci se rechargent, laisser ouvert son récupérateur pour laisser infiltrer l'eau dans le sol.
- Raccorder un récupérateur d'eau à la gouttière permet d'éviter le ruissellement de l'eau de pluie dans les rues ou dans les réseaux d'assainissement (et donc l'engorgement des stations d'épuration, notamment en cas de fortes pluies).

### Le saviez-vous ?

- 38 % de l'eau utilisée au quotidien ne nécessite pas d'être potable ! C'est le cas pour l'arrosage du jardin et le nettoyage extérieur.
- Sur la Communauté d'agglomération de Blois, 1 m<sup>2</sup> de toiture permet de récupérer 642 litres d'eau par an



**Il est conseillé de laver sa voiture dans une station de lavage pour plusieurs raisons :**

- Moins gourmand en eau qu'un lavage « maison » au jet d'eau, le lavage haute pression ne nécessite que 50 à 60 litres d'eau par véhicule. Un lavage à domicile peut consommer jusqu'à 500 litres d'eau pour une seule voiture ! De plus, en station de lavage, l'eau utilisée est recueillie, traitée voire recyclée.
- Lorsque vous nettoyez votre voiture chez vous, les eaux de lavage chargées de détergents, d'huiles et d'hydrocarbures risquent de polluer l'environnement en s'infiltrant dans le sol, ou en étant rejetées dans un cours d'eau via le réseau d'eaux pluviales.

**Le saviez-vous ?**

Il est également possible de nettoyer sa voiture en utilisant la méthode de lavage sans eau. Ce nouveau procédé est écologique et peut même être pratiqué sous la forme d'un service à domicile.



**Une douche consomme en moyenne 75 litres d'eau, un bain, le double !**

- Réduire son temps de douche de 15 à 5 min permet de diviser par 3 la consommation d'eau.
- Couper l'eau pour se savonner permet d'économiser 20 litres d'eau par douche.
- Une douche plus courte économise également l'énergie nécessaire au chauffage de l'eau.
- Fermer le robinet le temps du brossage des dents, rasage, savonnage des mains

**Astuces !**

- Pour maîtriser sa consommation d'eau, penser à :
- l'économiseur d'eau sur les robinets et les flexibles de douche. Pour un confort identique, la consommation d'eau est divisée par 2.
  - le mitigeur thermostatique : l'eau chaude arrive plus vite.

**Le saviez-vous ?**

Il existe des toilettes avec un lavabo intégré à la chasse d'eau permettant de recycler l'eau du lavage des mains dans la cuvette !



**Des équipements peu coûteux sont disponibles pour réduire votre consommation d'eau :**

- Installez, dans vos toilettes, une chasse d'eau à double débit (3 et 6 litres) si c'est possible. Sinon, vous déposez dans le réservoir une bouteille d'eau pleine et fermée pour réduire sa taille et l'eau consommée à chaque utilisation. Le nombre et le volume des bouteilles dépendent de la taille et de la forme du réservoir.

**Astuces !**

- Vous pouvez aussi faire le choix d'une douchette économique, pour une puissance et un confort préservés, mais permettant de réduire de 50 % votre consommation d'eau.
- Privilégiez une douche à un bain : cela permet non seulement d'économiser l'eau, mais aussi l'énergie qu'il faut pour la chauffer.
- Ne laissez pas l'eau couler inutilement : en faisant la vaisselle, en se brossant les dents, en se rasant...





#### Optimiser l'utilisation de ses appareils ménagers (lave-linge et lave-vaisselle)

- Faire tourner ses machines à laver pleines. Remplir sa machine à moitié, c'est consommer le même volume d'eau inutilement. Et moins utiliser un appareil, c'est prolonger sa durée de vie.
- Ne pas rincer la vaisselle avant le passage dans le lave-vaisselle (il convient néanmoins d'enlever les restes de nourriture pour ne pas l'endommager)

#### Astuces !

- À l'achat, choisir une machine adaptée à la taille de son foyer.
- Privilégier les lave-linges et lave-vaisselles économes en eau en s'aidant de l'étiquette énergie ! Pour un lave-vaisselle, la consommation d'eau varie de 15 à 19 litres, pour un lave-linge de 40 à 50 litres.



#### Les fuites gaspillent l'eau potable et augmentent votre facture d'eau.

#### Pour repérer les fuites d'eau et surveiller votre consommation :

- Relevez les chiffres de votre compteur d'eau le soir avant de vous coucher, fermez les robinets et observez la consommation le lendemain matin : si les chiffres sont identiques, tout va bien. Sinon, il y a sans doute une fuite.
- Relevez votre compteur tous les mois pour surveiller votre consommation.
- Étudiez votre facture : elle fait apparaître les consommations des années précédentes. Comparez avec la nouvelle consommation. Si vous constatez une forte augmentation sans avoir d'explication, il y a peut-être une fuite.

#### Astuce !

Fermez votre arrivée d'eau en cas d'absence prolongée pour limiter les dégâts liés à une fuite

#### Le saviez-vous ?

Les dispositions réglementaires permettent de dégrever une partie de la consommation, en cas de fuite sur canalisations. Attention, une fuite sur un chauffe-eau, un robinet ou une chasse d'eau ne donne pas droit à un dégrèvement.



#### Le paillage consiste à déposer sur le sol des matériaux pour le protéger. Cette technique a de nombreux avantages :

- réduit le besoin en eau des plantes, en limitant l'évaporation et en maintenant l'humidité du sol.
- garde la fraîcheur de la terre et peut également protéger du froid.
- nourrit le sol par la décomposition du paillis et crée de l'humus.
- protège du lessivage lors des fortes pluies et de l'érosion, et maintient la perméabilité du sol.
- favorise la microfaune du sol, favorable à sa fertilité et à la biodiversité.
- réduit le désherbage, en coupant l'accès des mauvaises herbes à la lumière, si le sol a été bien désherbé préalablement au paillage.

#### Astuces !

- Utilisez vos déchets verts pour pailler votre sol !
- Arrosez votre jardin à l'eau de pluie, grâce à un récupérateur qui collecte les eaux de pluie.
- Arrosez tôt le matin ou tard le soir pour limiter la perte en eau par évaporation.

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : AGGLOPOLYS VOUS ACCOMPAGNE

### Conseil et accompagnement

Agglopolys conseille et accompagne au quotidien les usagers dans la construction et l'entretien de leur assainissement non collectif pour leur permettre de disposer d'une installation durable et adaptée :

- Sensibilisation des propriétaires d'installations obsolètes à la réhabilitation
- Nécessité et obligation d'entretien
- Accompagnement de ceux qui désirent s'inscrire dans une démarche de protection de l'environnement en réhabilitant leur installation.

### Contrôle

Il a également des missions de contrôle des installations, conformément à la réglementation en vigueur : lors du dépôt des permis de construire (maisons neuves) ou en cas de réhabilitation d'assainissements obsolètes, Agglopolys, avec les services du Conseil départemental de Loir-et-Cher, vérifie et valide les projets d'assainissement.

Durant les travaux, l'utilisateur a obligation d'informer Agglopolys de l'avancement des travaux afin que le technicien du Conseil départemental passe vérifier leur bonne exécution par rapport au projet validé.

Agglopolys réalise également les contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien ainsi que les contrôles préalables aux ventes.

### Coût des interventions

Les contrôles de conception et de réalisation, ainsi que le diagnostic de vente (désormais obligatoire lors de la vente d'un bien), sont facturés au propriétaire. Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien revient à l'occupant.

Le coût des interventions est révisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

**Pour connaître le tarif en vigueur : [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)**

## EAUX USÉES : LES BONS GESTES

### Comment entretenir mon installation ?

Afin de préserver l'état de mon installation, ainsi que l'environnement, un entretien régulier est essentiel :

- Fosse septique / Fosse toutes eaux : une vidange complète doit être effectuée par une entreprise agréée tous les 4 ans en moyenne.
- Pré-filtre : nettoyage 2 fois / an environ.
- Bac dégraisseur : retrait des graisses flottantes tous les trimestres et vidange complète 2 fois / an.
- Pompe de relevage : nettoyage 1 à 2 fois / an.

### Quelles sont les bonnes pratiques ?

Afin de garantir la longévité de mon installation, je ne dois pas déverser dans les canalisations (lavabo, évier, toilettes...) :

- Huiles (vidange, friture) : je les dépose à la déchetterie.
- Produits dangereux (peintures, liquides corrosifs, solvants...) : je les dépose à la déchetterie.
- Médicaments : je les rapporte à mon pharmacien.
- Déchets solides (mégots de cigarettes, lingettes, protections hygiéniques, préservatifs) : je les jette à la poubelle.



Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération

1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois

Tél. 0806 000 139 ou [assainissement@agglopolys.fr](mailto:assainissement@agglopolys.fr)

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BESOIN D'UN RACCORDEMENT OU D'UN DÉBOUCHAGE ?

*Vous êtes concerné par l'assainissement collectif si votre habitation est raccordée à un réseau d'assainissement. Le plus souvent, ces habitations sont situées dans les milieux urbanisés ou d'habitats regroupés.*

Agglopolys gère au quotidien les lagunes, les stations d'épuration, l'entretien du réseau public et des branchements, réalise les études et les travaux des postes de refoulement, des stations d'épuration, des extensions et des améliorations du réseau public... Objectif : assurer un rejet de qualité des eaux usées traitées vers le milieu naturel.

### Services aux particuliers

Pour toutes vos demandes (obstruction de canalisations situées sous le domaine public jusqu'en limite de propriété, demande de raccordement...), contactez le 0806 000 139.

L'entretien de la partie du branchement situé en domaine privé est entièrement à la charge du propriétaire.

**Pour connaître les tarifs (branchements, redevance et participation pour le financement de l'assainissement collectif) : [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)**



Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération  
1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois  
Tél. 0806 000 139 ou [assainissement@agglopolys.fr](mailto:assainissement@agglopolys.fr)



## EAUX PLUVIALES : LA GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES

### Les limites du réseau d'assainissement classique

Le dérèglement climatique et l'urbanisation croissante génèrent des volumes d'eaux pluviales de plus en plus importants. Les systèmes d'assainissement sont plus fréquemment saturés avec des risques de débordement des réseaux sur la voie publique (inondation) ou de déversement dans les milieux naturels. Pour faire face à ces situations, les investissements sont de plus en plus coûteux : renforcement des réseaux, construction de bassins d'orage, surdimensionnement des stations d'épuration...)

Une autre solution existe : réduire les apports d'eau dans les réseaux par une gestion de l'eau de pluie au plus près de son lieu de précipitation, on parle de **Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)**. L'enjeu est donc de « déconnecter » l'eau pluviale du réseau d'assainissement en permettant son infiltration immédiate dans les sols.

En s'infiltrant dans les sols, elle permet aux nappes phréatiques, qui constituent des volumes d'eau douce souterraine, de se recharger. Elle permet aussi aux cours d'eau, indispensables au maintien de la biodiversité, d'être alimentés l'été.

### Une évolution vers la gestion intégrée des eaux pluviales

La Communauté d'agglomération de Blois s'est engagée dans une politique ambitieuse de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales, qui consiste essentiellement à :

- gérer la pluie au plus près du lieu où elle tombe ;
- ne pas mettre l'eau en mouvement ;
- limiter l'imperméabilisation et favoriser les végétaux et la biodiversité

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'agglomération de Blois, en vigueur depuis le 13 janvier 2023, définit les règles nouvelles à respecter dans ce domaine. Il prévoit la gestion de l'eau de pluie à l'échelle de chaque parcelle aménagée.

L'ensemble des acteurs publics et privés est appelé à s'engager dans cette démarche :

- **Domaine public** : Il s'agit de saisir chaque opportunité d'infiltration des eaux pluviales lors de nouvelles constructions ou de l'aménagement du patrimoine bâti existant.  
Par exemple : réaménagement d'une cour d'école, d'une place de village, d'un parking...
- **Domaine privé** : Entreprises, promoteurs immobiliers, constructeurs, comme les particuliers, sont encouragés par Agglopolys à mettre en place des solutions de gestion intégrée des eaux pluviales. Pour les particuliers en maison individuelle, il s'agit de déconnecter ses gouttières du tout-à-l'égout pour stocker ou infiltrer l'eau de pluie à la parcelle. Pour les nouvelles constructions de maisons ou les travaux sur l'existant qui nécessitent un permis de construire, la prise en compte de la gestion de l'eau pluviale à la parcelle est désormais obligatoire.



Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération  
1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois  
Tél. 0806 000 139 ou eau@agglopolys.fr

## LES BIBLIOTHÈQUES D'AGGLOPOLYS : ACCÈS ET ABONNEMENT GRATUITS

La Bibliothèque Abbé-Grégoire et la Médiathèque Maurice-Genevoix à Blois, ainsi que la Médiathèque de Veuzain/Agglopolys sont ouvertes à tous les habitants d'Agglopolys. Il n'est pas nécessaire d'être abonné pour venir sur place lire, écouter de la musique, participer à une rencontre, assister à la lecture d'un conte ou à un concert, visiter une exposition....

### Des documents en tous genres

**Les livres et la presse** : livres, journaux, magazines, BD et mangas, textes enregistrés, livres en gros caractères, méthodes de langue, livres en langues étrangères, partitions, documents patrimoniaux...

- **Le multimédia** : films, liseuses, CD, vinyles, jeux vidéo.
- **Les ressources en ligne** : pour les abonnés, sur le site internet des bibliothèques, livres à télécharger, cinéma (téléchargement ou streaming), presse, plateforme d'autoformation.

### Des services

- **Un accès à Internet et des initiations en informatique** : postes informatiques pour naviguer sur internet, utiliser les logiciels de bureautique ou d'autoformation. Ouvert à tous et gratuit. Initiations sur rendez-vous.
- **Des accueil de groupes et de classes** sur rendez-vous.

### 24h/24 et 7j/7

• **Sur internet** : interroger le catalogue des bibliothèques, utiliser les ressources en ligne, recevoir des informations personnalisées, connaître les nouveautés, suivre ses emprunts ou réserver des documents sur bibliothèques.agglopolys.fr

• **La boîte à retours** : située à l'extérieur de la bibliothèque Abbé-Grégoire et de la médiathèque Maurice-Genevoix, cette boîte sécurisée permet de rendre à tout moment les documents empruntés

### Des rencontres et rendez-vous

Pour enfants, jeunes, adultes. Consultez le programme culturel sur place et sur l'agenda du site internet des bibliothèques : [bibliotheques.agglopolys.fr](http://bibliotheques.agglopolys.fr)  
Recevez des informations personnalisées.

### Nouveau : un abonnement 100 % gratuit pour tous !

Depuis septembre 2023, l'abonnement annuel au réseau des bibliothèques d'Agglopolys (bibliothèque Abbé-Grégoire et médiathèque Maurice-Genevoix à Blois, et médiathèque de Veuzain-sur-Loire) est devenu gratuit pour tous, quel que soit son lieu de résidence et son âge.

L'abonnement est individuel (possibilité de s'inscrire à n'importe quel moment de l'année), valable 1 an et pour les 3 bibliothèques d'Agglopolys.

Il permet d'emprunter des documents (15 imprimés, 1 liseuse, 10 CD ou vinyles, 7 DVD, 2 jeux vidéo) et d'avoir accès aux ressources en ligne (cinéma, presse, formations, cours...).

Alors, n'hésitez plus : franchissez les portes de l'une des bibliothèques d'Agglopolys et abonnez-vous !

### Comment s'abonner ?

Se rendre au sein d'une des trois bibliothèques d'Agglopolys aux horaires d'ouverture muni de :

- une pièce identité
- accord du représentant légal pour les mineurs

Les mineurs de plus de 11 ans peuvent s'inscrire seuls en présentant les pièces nécessaires.

### Horaires d'ouverture

#### Bibliothèque Abbé-Grégoire

4-6 place Jean Jaurès à Blois - Tél. 02 54 56 27 40

Lundi, mardi, vendredi : 13h-18h30

Mercredi : 10h-18h30 ; samedi : 10h-18h

Jeudi : seule la bibliothèque universitaire est ouverte

#### Médiathèque Maurice-Genevoix

Rue Vasco de Gama à Blois - Tél. 02 54 43 31 13

Mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h

Mercredi et samedi : 10h-13h et 14h-18h

Fermeture : lundi

#### Médiathèque de Veuzain/Agglopolys

3 rue du Vieux Moulin à Veuzain-sur-Loire

Tél. 02 54 20 78 00

Mercredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h

Jeudi : 14h-19h

Fermeture : lundi, mardi et vendredi

Horaires d'été (juillet-août) consultables sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)



## LES PISCINES D'AGGLOPOLYS

Animations, apprentissage, détente... Les piscines d'Agglopolys offrent tous les plaisirs de l'eau !

### La piscine Tournesol

**Activités : à l'année, au trimestre ou à la séance !**

Retrouvez un programme d'activités (enfants, adultes ou seniors) variées et adaptées à tous les niveaux de pratique sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr).

#### Horaires d'ouverture

Fermeture de la caisse 30 minutes avant les horaires de fermeture indiqués.

#### Période scolaire

- Lundi : 11h30-13h45
- Mardi, jeudi et vendredi : 11h30-13h45 / 17h30-19h45
- Mercredi : 11h30-13h45 / 15h-18h15
- Samedi : 14h30-19h45
- Dimanche : 8h30-13h45

#### Vacances scolaires

**Petites vacances (Toussaint-Noël-Hiver-Pâques) :**

Du lundi au vendredi : 10h-19h45

Samedi : 14h30-19h45

Dimanche : 8h30-13h45

**Grandes vacances (juillet-août)**

Du lundi au vendredi : 12h-19h45

Exceptés : 14 juillet : 10h-19h45

15 août : 12h-19h45

Samedi - dimanche : 10h-19h45

#### Jours fériés

9h-12h45 / 15h-17h45

Fermé les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.

#### Tarifs

Entrée gratuite pour les moins de 6 ans et pour les personnes handicapées et leur accompagnateur (se munir de la carte d'invalidité).

Tarifs pour les habitants de l'agglomération\* :

<b>Une entrée plein tarif</b>	3.20 €
<b>Carte de 10 entrées</b>	27,50 €
<b>Une entrée tarif réduit</b> (fournir justificatif) - 16 ans, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, du FNS.	2.20 €

\*Tarifs valables jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Se renseigner pour les autres tarifs (CE, groupes).

#### Contact

**Piscine Tournesol - Rue Samuel de Champlain  
41000 Blois – Tél. 02 54 52 01 30  
[agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)**

### Le Centre aquatique Ag''eau

#### Univers aquatique

Horaires 2024	Période scolaire	Petites vacances	Période estivale
<b>Lundi</b>	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
<b>Mardi</b>	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
<b>Mercredi</b>	10h-21h	10h-21h	10h-21h
<b>Jeudi</b>	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
<b>Vendredi</b>	11h45-14h 17h15-22h	10h-22h	10h-22h
<b>Samedi</b>	9h-21h	9h-21h	9h-21h
<b>Dimanche</b>	9h-19h	9h-19h	9h-20h

#### Univers balnéo

Du lundi au samedi : 10h - 21h

Dimanche : 10h-19h

**Tarifs (habitants d'Agglopolys - jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2024) :**

Univers aquatique - adulte plein tarif : 6,30 €

Univers aquatique - enfant (3 à 13 ans) : 4,85 €

Univers balnéo et aquatique : 17 €

Tous les tarifs sont consultables sur [agl-eau.fr](http://agl-eau.fr)



#### Contact

**Centre aquatique Ag''eau - 30 avenue Pierre  
Brossolette - 41000 Blois  
Tél. 02 54 79 70 30  
[agl-eau.fr](http://agl-eau.fr) ou [contact-agleau@uspa.asso.fr](mailto:contact-agleau@uspa.asso.fr)**

### Les piscines saisonnières

Trois équipements sont également ouverts à la belle saison : la piscine d'Herbault, la piscine du Lac de Loire à Vineuil et la pataugeoire du Parc des Mées à La Chaussée Saint-Victor. Périodes et heures d'ouverture sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr) !

## LA FOURRIÈRE ANIMALE

Vous avez perdu votre animal ou vous voulez signaler un animal errant ? Ayez le réflexe Agglopolys.

### Rechercher un animal

Si vous avez perdu votre animal, il se trouve peut-être déjà à la fourrière sans avoir pu être identifié, faute de tatouage ou de puce électronique. Contactez alors la société SACPA au 02 54 74 16 73 en décrivant l'animal (race, sexe, âge, tatouage, puce, etc.) et en mentionnant l'endroit précis, ainsi que la date et l'heure où il a été perdu. N'oubliez pas de laisser vos coordonnées afin que l'on puisse vous recontacter !

### Récupérer son animal

Contactez la fourrière animale pour prendre rendez-vous du lundi au vendredi (9h-10h / 16h30-17h30) ou le samedi (9h-10h). Une pièce d'identité et le certificat d'identification de l'animal vous seront demandés et vous devrez vous acquitter de certains frais pour récupérer votre animal.



### Signaler un animal errant

Contactez votre mairie ou Agglopolys au 02 54 90 35 35 (du lundi au vendredi de 9h à 17h). En dehors de ces horaires, adressez-vous à la police nationale ou à la gendarmerie de votre secteur.

### Les animaux récupérés par la fourrière :

- chiens en divagation,
- chats errants blessés, chatons abandonnés sur espaces publics
- nouveaux animaux de compagnie (NAC) et autres, après avis d'Agglopolys,
- cadavres d'animaux (chien, chat, gibier < 40kg).

### Tarifs 2024 (révisibles tous les ans)

- Capture et conduite de l'animal à la fourrière : 56,25€ (frais doublés dès la 2<sup>e</sup> capture/animal récidiviste)
- Garde en fourrière : 28,14 € par jour
- Identification éventuelle : 64,78 €
- Frais de vétérinaire éventuels (soins, etc.)

### Les chats dans l'agglomération

Les chats bien portants trouvés dans la rue ne sont pas pris en charge par la fourrière animale d'Agglopolys.

#### Le rôle du propriétaire de l'animal

- Les chats nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2022 doivent être **identifiés**.
- La **stérilisation** est fortement recommandée pour prévenir la prolifération incontrôlée des chats.
- Certains **vaccins** sont obligatoires.

#### Contacts utiles :

- Association *Ecole du chat* de Blois : 06 81 28 80 93.
- SPA de Sassay : 02 54 79 57 85

#### Contact :

**Agglopolys - Service Santé Sécurité Accessibilité**  
Hôtel d'agglomération - 1 rue Honoré de Balzac à Blois  
Tél. 02 54 90 35 35 - ssa@blois.fr

#### ADRESSE DE LA FOURRIÈRE

Rue des Prés d'Amont - 41000 Blois (enceinte de la déchetterie Blois Sud, près du lycée horticole)

#### HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi : 9h-10h et 16h30-17h30  
Samedi : 9h-10h

Appeler au préalable au 02 54 74 16 73 pour prendre rendez-vous



## LE CRÉMATORIUM DU VAL DE LOIRE

Qualité de l'accompagnement des proches et sérénité des lieux caractérisent cet équipement.



### Un accueil personnalisé des familles

Le personnel des *Crématoriums de France* à qui a été confiée la gestion de cet établissement par contrat de délégation de service public, est à la disposition des familles pour les accompagner et préparer avec elles, selon leurs souhaits et dans le plus grand respect, le moment de recueillement.

### Lieu de calme et de recueillement

Le bâtiment a été conçu pour inviter au calme et à la sérénité. Ses teintes sont chaleureuses et apaisantes, le hall d'accueil est spacieux et très lumineux. Les façades disposent de nombreuses ouvertures vitrées qui donnent sur la nature environnante.

L'organisation des différents espaces permet de préserver l'intimité de chaque famille.

Le moment de recueillement est personnalisé avec des musiques, textes et photos. Le personnel du crématorium (maître de cérémonie) accompagne chaque famille dans la préparation et le déroulement de l'hommage au défunt. Un salon des retrouvailles permet aux familles qui le souhaitent de partager un moment de convivialité à l'issue du moment de recueillement.

### Horaire d'accueil :

**Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.**

**Le samedi sur réservation de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.**



### Contact :

Crématorium - 85, rue de la Picardière - 41 000 Blois - Tél. 02 18 54 11 00 - [valdeloire@crematoriums.fr](mailto:valdeloire@crematoriums.fr)